



Panne cumuls depuis le 09 juillet 2010

Par **agarcia**, le **16/08/2010** à **11:09**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement auprès d'une société d'HLM depuis septembre 2009.

A mon entrée dans le logement tout était à peu près, en bon état de fonctionnement. Jusqu'au jour (janvier 2010) où je me suis aperçu d'une petite fuite (eau usée) dans le selier, cette fuite venait de ma voisine du dessus, le tout coulait sur le ballon d'eau chaude, j'épongeais régulièrement mais la société de location ne s'est jamais déplacé.

Le jour arriva, où le ballon d'eau rongé par la rouille rendit l'âme, c'était le 09 juillet 2010 (société HLM prévenu le jour même). La fuite sera réparé en juin.

La sté HLM sous traite ce genre de panne je fais donc appel au sous traitant qu'on appellera X.

Cause à effet, le 14 juillet 2010, le "régulateur" jour/nuit (je ne suis pas sûre du terme) tombe en panne et fait sauter automatiquement les plombs, l'électricien envoyé par la sté HLM n'interviendra que le 19 ou 20 juillet.

Le sous traitant X se déplace à 2 reprises chez moi pour le ballon d'eau et malgré ma présence, un avis de passage est déposé dans ma boîte aux lettres.

Arrive enfin le jour où je vois débarquer un technicien qui n'est là que pour constater. Un nouveau RDV est à prévoir.

Le 12 août le ballon est changé (au bout de 5 ou 6 RDV), mais n'est toujours pas opérationnel, le câble électrique n'est pas assez long pour brancher le cumulus (intervention qui ne prend que 10min).

Le technicien me dit qu'il repassera dans les jours à venir entre midi et 14h pour éviter que je prenne une fois de plus une journée de repos.

Et ce matin on m'appelle pour prévoir une nouvelle intervention lundi 23 août...

Comme d'habitude dans la journée!!!! sans horaires précis.

La société HLM ne veut pas intervenir, ça se passe entre moi et le sous traitant X qui ne veut rien entendre.

Je n'ai pas d'eau chaude depuis le 9 juillet.

Que faire?

Ai je un recours? que puis je demander à la sté de locotaion?